

SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATE FORME MULTIMODALE DE DOURGES

Attestation

Je soussigné, Jacques PETIT, Président du Syndicat Mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges :

- Atteste que le Syndicat Mixte est propriétaire d'une partie des terrains d'assiette du lot 1 de la ZAC « Extension Delta 3 », sur la Commune de Dourges, et notamment des parcelles ZA 121, 122, 123, 128, 129, 130, 174, 175, 176, 177, 178, 179 et 250 et ZB 13, 14, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 99, 106, 146, 148, 150, 152, 168, 189, 191, 192, 195, 196, 199, 200, 203, 259, 267 ;
- Atteste que les terrains seront cédés dans le cadre d'un apport en nature à la SPL DELTA 3, titulaire de la concession d'aménagement pour la réalisation de l'extension de la plate-forme multimodale DELTA 3, conformément aux dispositions de ladite concession d'aménagement ;
- Autorise la Société Publique Locale DELTA 3 à déposer sur les parcelles précitées une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la protection de l'Environnement en vue de la construction d'un bâtiment logistique.

Fait à Lille, le Novembre 2017, pour valoir et servir ce que de droit.

24 NOV 2017

Le Président

Jacques PETIT
Président du Syndicat Mixte
de Dourges
Pour la Plateforme Multimodale
Jacques PETIT

